

### chardonne.multisite.ch

## Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg: contactez le/la responsable de site

### S'initier à la musique

Initiation musicale Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

### Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2 Frs 325.- (Frs 163.- semestre)
Solfège – cycle 3 Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

### Cours instrumental individuel

30 minutes Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)
40 minutes Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)
50 minutes Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)
60 minutes Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

## Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

## Cours adultes

Cliquez <u>ICI</u>

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève. Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.







# Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique et des communes permet d'offrir un tarif préférentiel.

<u>Elèves domiciliés dans le canton de Vaud</u> : Rabais: Frs 50.- société de musique - Frs 50.- de la commune

Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg : Rabais: Frs 50.- société de musique

# Informations complémentaires

### But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

#### <u>Instruments</u>

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition, un contrat de prêt sera signé par les parents. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

### **Ecolages**

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

### Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

### Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.





